Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-5-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 7 novembre 2017

PUBLIE LE : 16 novembre 2017

Délibération n°071117-5 : Indemnité de conseil au receveur du syndicat

L'an deux mille dix-sept, le sept novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le trente octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2017

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Daniel CORNALBA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE
FOURQUEUX	Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-5-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

MAREIL-MARLY	Bernard DUMORTIER, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

COMMUNE NON REPRESENTEE

MAREIL-MARLY

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***15***
Délégués comptant pour le vote	:	***13***

SIA / CS –071117-5

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-5-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR DU SYNDICAT

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD, Vice-président

VU que les comptables du Trésor, qui exercent les fonctions de receveur des collectivités, peuvent percevoir une indemnité pour les prestations d'assistance et de conseil qu'ils fournissent auxdites collectivités.

VU que cette indemnité est personnelle et valable pour la durée du mandat de l'assemblée qui l'a attribuée.

CONSIDERANT que le Comité Syndical, issu des élections du 10 juillet 2017, délibère pour décider du versement de cette indemnité à Madame Marie-Louise CACALY, comptable assignataire en 2016.

CONSIDERANT que le montant de cette indemnité est calculé, chaque année, en fonction de la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos, sur la base du tarif règlementaire fixé par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.
Par ailleurs, ce même arrêté précise que cette indemnité peut être supprimée ou modifiée par délibération dûment motivée.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE, à titre de solidarité avec les communes membres du syndicat qui subissent la baisse des dotations de l'Etat et sont parfois obligées d'en répercuter les conséquences sur les impôts locaux, de ne pas verser l'indemnité de conseil au receveur.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13 NOV. 2017
Transmis en Préfecture et affiché le 16 NOV. 2017

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal